
Consultation « Stratégie UE-2020 »
Contribution du secteur électrique français

L'UFE, Union Française de l'Electricité, est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les employeurs du secteur au sein de la branche des industries électriques et gazières et porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, ou commercialisateurs d'électricité, dans le domaine économique et industriel.

Union Française de l'Électricité - UFE

Consultation « Stratégie UE-2020 »

Contribution du secteur électrique français

Janvier 2010

Fortement engagée auprès de ses partenaires européens en faveur de la construction d'un marché européen de l'énergie, l'Union Française de l'Électricité se félicite des progrès réalisés dans ce domaine depuis plus d'une décennie.

Cet effort doit être prolongé et approfondi. L'article 194 du traité de Lisbonne offre aujourd'hui l'opportunité de mener une véritable politique énergétique européenne cohérente et ambitieuse, dans une logique de marché. L'UFE souhaite que cette démarche soit un axe majeur de la future Stratégie UE 2020 et qu'elle s'articule autour des points suivants :

» LE DEVELOPPEMENT D'UNE PRODUCTION FAIBLEMENT CARBONÉE

Le secteur électrique français appelle à poursuivre l'effort en matière de production faiblement carbonée, via le renforcement du soutien apporté aux efforts de recherche et développement en matières de technologies innovantes (énergie solaire concentrée, CCS etc.). L'énergie et le changement climatique doivent notamment devenir une priorité des programmes de recherche communautaires, dont le 8^{ème} PCRD.

L'UFE défend le rôle des énergies renouvelables à l'échelle de l'Union et soutient les initiatives de la Commission contribuant à leur développement. Elle reconnaît parallèlement la place de l'énergie nucléaire dans la constitution d'une offre énergétique européenne diversifiée et faiblement carbonée, qui nécessite en outre d'optimiser la production électrique de pointe.

Elle rappelle son soutien plein et entier au marché de quotas de CO2 comme outil incitatif contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Elle demande par ailleurs à la Commission d'accélérer sa réflexion sur les solutions à apporter en ce qui concerne la prise en compte de l'application de la problématique carbone au secteur diffus, actuellement non concerné par le mécanisme ETS. Cette réflexion devra d'autre part apporter des réponses à la question des « fuites de carbone ».

» UNE TRANSFORMATION DURABLE DES USAGES

L'UFE soutient une amplification des actions en matière de maîtrise de la consommation. Elle soutient en outre une amplification des actions d'incitation à un transfert des usages de l'énergie fossile la plus polluante vers une énergie à haute performance CO2. Elle plaide en particulier pour un déploiement plus ambitieux d'outils tels que, par exemple, les pompes à chaleur hautement performantes dans le cadre des initiatives menées au niveau communautaire sur les « bâtiments du futur ».

L'optimisation du parc électrique européen passe en outre par une réduction des usages en pointe, qui génèrent en général une mobilisation des installations de production les plus polluantes et engendrent des prix élevés. Dans cette perspective, le secteur français plaide pour une responsabilisation des consommateurs, via la mise en œuvre d'outils et de systèmes tarifaires adaptés et via le développement et la généralisation des compteurs et de réseaux « intelligents ».

L'UFE partage à cet égard l'idée de la Commission d'une mise à disposition régulière d'informations aux consommateurs sur leur consommation d'énergie individuelle, sous réserve de la recherche d'un bon équilibre entre les financements à apporter au travers de la tarification de l'accès au réseau et les avantages qu'en retireront les consommateurs.

Les actions menées en termes de maîtrise de l'énergie et de transferts d'usages nécessitent en tout état de cause le plus grand soin dans l'élaboration des règles et, le cas échéant un effort en matière de normalisation, en ce qui concerne par exemple les infrastructures de charge des véhicules électriques ou les compteurs intelligents.

» LE RENFORCEMENT DES MECANISMES DE SOLIDARITE EUROPEENNE

L'UFE estime que des voies de progrès concernant le fonctionnement des marchés de gros de l'électricité résident dans le renforcement de l'intégration de ces marchés à l'échelle européenne, via un meilleur couplage des différents marchés nationaux, un développement des échanges transfrontaliers et un renforcement des interconnexions.

Dans cette optique, elle soutient pleinement les initiatives régionales (ERI), ainsi que les travaux menés sous l'impulsion du Forum pentalatéral (plaque Centre-Ouest). Les avancées enregistrées lors du dernier Forum de Florence sont autant de signes encourageants qu'il convient de saluer (modèle cible pour les allocations de capacité et le management des congestions, ajustement du cadre de gouvernance, perspectives en termes d'échanges intrajournaliers notamment).

Les apports du 3ème paquet dans ce domaine sont à saluer, avec la mise en place de l'ACER et d'ENTSO-E, qui devraient permettre d'optimiser la gouvernance des projets de market coupling, de faciliter les échanges entre marchés nationaux puis leur intégration au niveau européen à travers la rédaction de Frameworks guidelines et de Codes réseaux engageants concernant les règles d'interconnexion.

»» **UNE SUPERVISION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURES DE PRODUCTION**

Cette démarche est à compléter par des outils de supervision des besoins en investissements productifs dans l'Union. L'UFE souhaite que les outils mis en place par la Commission européenne (dont la Revue stratégique annuelle) soit plus encore qu'aujourd'hui utilisés comme des outils de prospective, en articulation avec la nouvelle version du plan d'action du Conseil en matière énergétique qui doit être prochainement actualisé.

Le projet de règlement 2009/361 sur la communication des informations relatives aux investissements en infrastructures énergétiques devrait par ailleurs permettre de disposer d'une meilleure vision d'ensemble du secteur européen et vient compléter les Plans de développement du réseau à 10 ans qui, outre les besoins de développement du réseau, ont vocation à proposer une vision à 15 ans de l'équilibre offre/demande à l'échelle européenne.

L'UFE insiste toutefois sur le besoin d'une harmonisation des approches et une simplification des outils de collecte d'information dans un souci d'efficacité et d'allègement de la charge administrative pesant sur les acteurs (nécessité de limiter la duplication et les coûts excessifs de reporting).

»» **UNE REGULATION STABLE ET PREVISIBLE DU SECTEUR**

La maîtrise des contraintes croissantes pesant sur le secteur de l'énergie (concurrence accrue sur les ressources, restrictions en matière d'émission de CO2 etc.) nécessite une régulation forte et stable à l'échelle de l'Union européenne sur la base des paquets énergie-climat qui viennent d'être adoptés.

Ce cadre de régulation est indispensable aux investissements de long terme : en créant un environnement stable, il doit donner aux opérateurs la visibilité suffisante pour leur permettre de s'impliquer en toute confiance ; en garantissant des retours sur investissements raisonnables, il doit fournir les incitations nécessaires à la prise de risque, en ce qui concerne en particulier les projets lourds et coûteux, qu'il s'agisse par exemple d'infrastructures de production, de réseaux intelligents ou de technologies innovantes.

Il doit contribuer à impliquer l'ensemble des acteurs, en engageant notamment une réflexion sur les responsabilités des gestionnaires de réseaux de distribution et des fournisseurs en matière de maîtrise de l'énergie, compte tenu de leur

proximité avec les clients finaux et du rôle croissant de ces derniers dans l'équilibre production-consommation (économies d'énergie, production individuelle etc.)

L'UFE invite par ailleurs la Commission à faire rapidement des propositions concrètes permettant la mise en place effective d'une régulation du marché de quotas de CO₂, conformément aux directives européennes. Elle lui demande en outre de prendre les mesures adéquates pour garantir la complémentarité du mécanisme ETS et des dispositifs de taxation des émissions de CO₂.

» DES SOURCES DE FINANCEMENT A LA HAUTEUR DES ENJEUX EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La future politique énergétique européenne doit disposer de ressources financières en phase avec les enjeux du secteur et pour être en mesure de peser sur les choix technologiques en soutenant les efforts de recherche.

Pour plus d'informations sur ce document, vous pouvez contacter :

Guillaume MASCARIN
Conseiller aux Affaires Européennes
UFE – Union Française de l'Electricité
9, avenue de Friedland
75008 PARIS
Tel : +33 (0) 1 58 56 69 00 00
Fax : +33 (0) 1 58 56 69 00 09
guillaume.mascarin@ufe-electricite.fr
www.ufe-electricite.fr